

AFFAIRE N°58 - Renouvellement de la Police N°R/600.621 pour assurance de la  
Responsabilité Civile de la Commune de Saint-Denis.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver la Police R/600.621 souscrite par la  
Commune de Saint-Denis à la Compagnie d'Assurances "LA PRESERVATRICE" pour la  
responsabilité civile de la Commune pour la période du 1/1/70 au 1/1/71.

La dépense s'élève à ..... 1 914 260 Frs

et les crédits nécessaires sont prévus au Budget de 1970 au Chapitre 934,  
article 638.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Approuvé  
St. Denis le 16 juin 1970  
P. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: M. Kessler  
Pour copie certifiée copie  
le Directeur des Affaires Financières  
M. Vergereau.

Adopté à l'unanimité.